



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT PENAL ROUTIER

**Jeudi 7 décembre
De 14h00 à 18h00**

**En présentiel
EDASOP
35 C Bd des Récollets
Toulouse**

**En visio
Via zoom**

Jean-Paul CERE

Directeur du
Centre de Recherche sur la Justice Pénale et Pénitentiaire (CRJ2P/IFTJ)
Directeur du Master droit de l'exécution des peines et droits de l'homme
Responsable du DU Droit routier Université de Pau

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître les différentes procédures applicables en droit pénal routier
- Maîtriser la responsabilité du titulaire du certificat d'immatriculation
- Connaître les dernières actualités du droit pénal

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

- La procédure d'amende forfaitaire
- La responsabilité du titulaire du certificat d'immatriculation
- La responsabilité du représentant légal de la personne morale et de la personne morale
- Actualités sur les principales infractions en matière routière

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)